

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à 19h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 17/10/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Isabelle BELBÉZE, Naziha ABOULGHAZI, Éric AUTECHAUD, Suzanne BENCHARGUI, Jean-Marc CARNEIRO, Albertine DE CARVALHO, Corinne FARRET, Aline BERGOUGNAN, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Juliette MONTEIL, Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Rachid CHIBLI et Agnès CARRARO.

Avait donné pouvoir :

- Agnès CARRARO avait donné pouvoir à Isabelle BELBÉZE

Présents : 15

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS : DECISION MODIFICATIVE N° 01

N° 2025-22

Compte tenu de l'état d'avancement des consommations de crédit du CCAS, il est proposé au Conseil d'Administration, les modifications suivantes :

DM01			
Investissement – Ouverture de crédits			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
R001	Reprise de résultats		2 394.01 €
040/040	Amortissements		425.61 €
21/21838	Autre matériel informatique	2 819.62 €	
Equilibre des sections		2 819.62 €	2 819.62 €
Total des sections			

DM01			
Investissement – Modification de crédits			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
042/042	Dotations aux Amortissements	425.61 €	
65/65748	Subvention	1 000.00 €	
012/64111	Rémunération titulaire		1 425.61 €
Equilibre des sections		1 425.61 €	1 425.61 €

Accusé de réception en préfecture
031-263105942-20251023-DELIB202522-DE
Reçu le 30/10/2025



La reprise de résultat fait l'objet d'une modification suite à une inscription erronée dans le BP, en effet l'affectation du résultat 2024 prévoyait un report de 69 003.43 €, mais seul 66 609.42 € ont été inscrits.

Les dernières prises en charge comptable des amortissements du CCAS ont montré un manque de crédits en recettes d'investissement à hauteur de 425.61 €, ces recettes sont automatiquement liées à des dépenses de fonctionnement au 040 nécessitant également de nouveaux crédits.

De plus, le CCAS souhaitant s'investir auprès de ses partenaires, proposera ce soir de donner une subvention à la Croix Rouge, nécessitant une ouverture de crédits au 65748.

Il est donc proposé de procéder à ces ouvertures de crédit en respectant les règles comptables d'équilibre du budget, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

Considérant la demande de modification faite par la trésorerie et la subvention demandée

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES AVOIR DELIBÉRÉ

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 du CCAS

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 03 NOV. 2025

Le Président, Victor DENOUVION.

